

Liste des moyens et appareils (LiMA) Modifications pour le 1^{er} juin 2021

21. SYSTÈMES DE MESURE DES ÉTATS ET DES FONCTIONS DE L'ORGANISME

21.01 Respiration et circulation

No pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	Montant	Valable à partir du	Reév.
21.01.04.01.1	L	<p>Pulsoxymètre pour surveillance ambulatoire à domicile de patients COVID-19 en phase aiguë, achat</p> <p>Limitation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Uniquement pour les patients COVID-19 présentant au moins un des critères suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Grossesse en cours • Maladie préexistante susceptible de favoriser une forme sévère de COVID-19 (hypertension artérielle; maladies cardio-vasculaires; diabète; maladies chroniques des voies respiratoires; cancer; maladie ou traitement qui affaiblit le système immunitaire; obésité de degré III [morbide, BMI \geq 40 kg/m²]) • Handicap physique important dû au COVID-19, la seule alternative possible étant une hospitalisation • Max. 1 appareil par assuré • Non applicable avec les pos. 21.01.04.00.1 et 21.01.04.02.1 <p>En évaluation jusqu'au 30.6.2022</p>	1 pièce	50.50	01.06.2021	N
21.01.04.02.1	L	<p>Surveillance ambulatoire à domicile de patients COVID-19 en phase aiguë, consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise d'un pulsoxymètre et mesure régulière par la personne à surveiller • Transmission des données en temps réel à une centrale d'alarme et consultation des données par le médecin traitant • Surveillance permanente par la centrale d'alarme (24 h sur 24, 7 jours sur 7) des valeurs mesurées • Collaboration avec un médecin de piquet (disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7) 	forfait	280.00	01.06.2021	N

	<p>La transmission complète des données et leur traitement doivent avoir lieu en Suisse. Les personnes surveillées doivent être informées de façon transparente des données saisies. Les données doivent être supprimées à la fin du monitoring; elles peuvent tout au plus être utilisées, sous une forme anonymisée, pour des analyses statistiques.</p> <p>Limitation:</p> <ul style="list-style-type: none">• Durée de la surveillance selon indication médicale, mais de 7 jours au minimum, à moins que le patient doive être hospitalisé avant• Uniquement pour les patients COVID-19 présentant au moins un des critères suivants:<ul style="list-style-type: none">• Grossesse en cours• Maladie préexistante susceptible de favoriser une forme sévère de COVID-19 (hypertension artérielle; maladies cardiovasculaires; diabète; maladies chroniques des voies respiratoires; cancer; maladie ou traitement qui affaiblit le système immunitaire; obésité de degré III [morbide, BMI ≥ 40 kg/m²])• Handicap physique important dû au COVID-19, la seule alternative possible étant une hospitalisation• Non applicable avec la pos. 21.01.04.01.1 <p>En évaluation jusqu'au 30.6.2022</p>				
--	---	--	--	--	--